

 <p>INTER 87 F.S.U.</p>	<p>Syndicat INTER 87 FSU 44, rue Rhin et Danube 87280 LIMOGES ☎ : 05 87 41 62 29 ✉ e-mail : inter87fsu@sfr.fr http://www.inter87fsu.fr</p> <p><i>Permanence tous les jours</i></p>
--	--

A l'appel de l'intersyndicale CGT santé et action sociale, SUD et FSU, nous vous invitons à participer à un :

**Rassemblement le MARDI 12 DECEMBRE
de 12h30 à 13h30
au parc Victor Thuillat autour de l'arbre de la Liberté**

Ce rassemblement a pour objectif d'afficher notre solidarité sans faille avec notre collègue travailleur social, François JACOB, licencié par son employeur, alors qu'il participait à une manifestation citoyenne devant le Conseil départemental, pour dénoncer la politique menée en Haute-Vienne concernant les jeunes majeurs et soutenir un jeune de 18 ans qui se retrouvait à la rue.

Dans le cadre de la journée internationale des droits de l'enfant, le collectif adopteunjeune.com (auquel nous participons) a, de nouveau, dénoncé cette politique.

En effet, depuis la délibération du Conseil départemental du 03 Octobre 2014 qui, rappelons-le, prévoit que les jeunes majeurs pris en charge dans le cadre de l'ASE, doivent désormais, pour pouvoir prétendre au contrat jeune majeur, justifier de 3 années de suivi préalable par ladite collectivité, de nombreux jeunes ont été précipités à la rue. Une Conseillère générale, Josette LIBERT, avait alors porté l'affaire en justice, avec notre soutien actif, mais sa demande a été déboutée en première instance au tribunal administratif de Limoges. Le dossier est en instruction à la Cour administrative d'appel de Bordeaux.

Fort d'une décision de la Cour administrative de Nantes rejetant la même délibération du Conseil départemental de la Manche, nous espérons que cette décision fasse jurisprudence et soit applicable au Conseil départemental de la Haute-Vienne. (Voir les articles de presse sur les blogs de la FSU).

**LE COMBAT CONTINUE !
POUR LA PROTECTION SOCIALE DE L'ENFANCE,
POUR LA SOLIDARITE ENTRE NOUS,
ON NE LACHE RIEN !**



Le 12 Décembre

Ne laissons pas tomber nos libertés !

Le 13 Avril 2016, une manifestation citoyenne a eu lieu devant le Conseil Départemental pour dénoncer la politique concernant les jeunes majeurs menée en Haute-Vienne. En effet, **ce jour-là un jeune de 18 ans se retrouvait à la rue**. Les personnes présentes à cette manifestation souhaitaient défendre des valeurs humaines inhérentes à l'accompagnement éducatif mené par les travailleurs sociaux.

François Jacob, licencié pour délit de solidarité

Educateur dans un foyer, François Jacob a manifesté pour soutenir ce jeune : une faute grave selon son employeur, qui l'a licencié après 27 ans de bons et loyaux services. François n'a fait qu'user de sa liberté d'expression sur son temps personnel pour défendre des valeurs de solidarité et de fraternité. **Trouvez-vous normal en démocratie qu'un employeur puisse s'immiscer dans la vie d'un citoyen et le sanctionner pour l'expression libre de ses opinions ?**

Ce licenciement est non seulement injuste mais également brutal puisque François s'est retrouvé du jour au lendemain sans emploi avec les conséquences que l'on peut imaginer sur le plan humain et financier.

Une nouvelle attaque contre la liberté syndicale ?

François Jacob est également militant syndical depuis de nombreuses années. Connue et reconnu pour son engagement pour la défense des droits des salariés et la justice sociale. Parmi tous les manifestants, François a été le seul à être licencié. Comment ne pas y voir un lien avec son engagement syndical ?

Durement conquise la liberté syndicale est un droit fondamental qui doit être défendu sous peine d'un recul social.

RASSEMBLEMENT *EN SOLIDARITE AVEC François JACOB,*
POUR LES LIBERTES SYNDICALES ET D'EXPRESSIONS



MARDI 12 DECEMBRE

De 12h30 à 13h30

LIMOGES Parc Victor Thuillat

Autour de l'arbre de la liberté